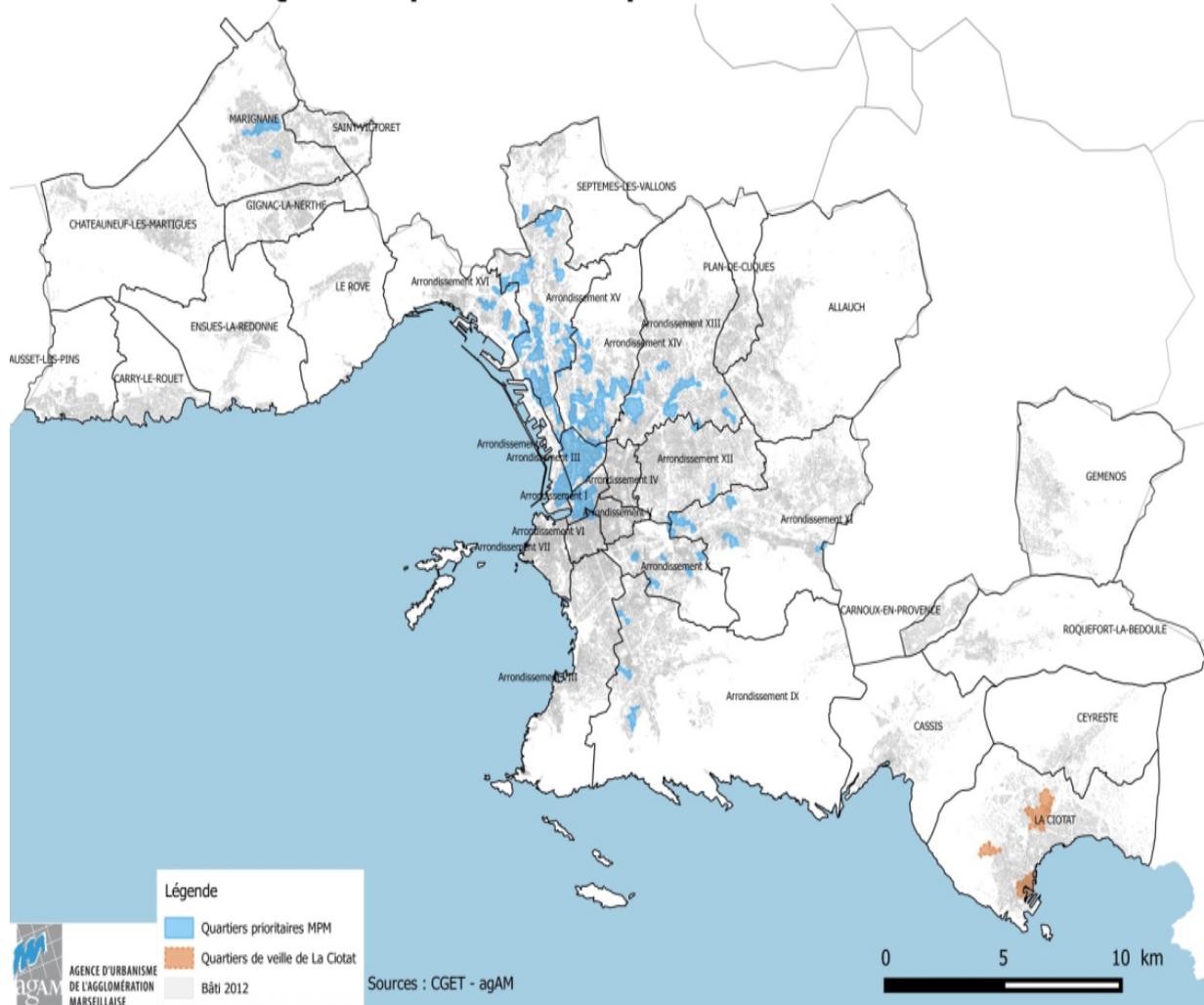


Rapport Politique de la Ville 2017

Conseil de territoire Marseille Provence

Quartiers prioritaires et quartiers de veille



I - Photographie des Quartiers Prioritaires et des Quartiers de Veille Active

(Cf. diagnostic du cabinet Compas – Janvier 2018 - évaluation à mi-parcours du contrat de ville)

| Pôle territorial | Nombre de quartiers | Population QPV (2013) | Poids des QPV / total QPV | Observations |
|--|---------------------|-----------------------|---------------------------|--|
| Grand centre-ville | 1 | 97 048 | 39,6% | 1,2,3, 6 ^{ème} arr |
| Grand Sud Huveaune | 13 | 26 502 | 10,8% | 9,10,11,12 ème arr |
| Nord Est 13 ème arr | 6 | 24 904 | 10,2% | |
| Nord Est 14 ème arr | 5 | 35 558 | 14,5% | |
| Nord littoral Est | 6 | 30 528 | 12,5% | 15 ème arr |
| Nord Littoral Ouest | 4 | 22 038 | 9% | 15, 16 ème arr |
| Total QPV MARSEILLE | 35 | 236 578 | 96,6% | 27,5 % de la pop de Marseille |
| Marignane | 2 | 7 039 | 2,9% | Florida et centre-ville |
| Septèmes | 1 | 1 403 | 0,6% | Gavotte Peyret |
| TOTAL QPV | 38 | 245 020 | 100% | 13,2% de la pop d'AMP – 81,6 % de la pop QPV AMP |
| La Ciotat (quartiers de vielle active) | 3 | 23 031 | | Centre Ancien, Fardeloup, Abeille-Maurelle-Matagots, Puits de Brunet et Provence |

Quelques chiffres :

- **Pauvreté** : 51% des habitant des QPV de Marseille vivent en dessous du seuil de pauvreté (- de 1000 euros par mois) 43% à Septèmes et Marignane.

- **Enfance** : **24 320 enfants vulnérables** (dont 970 Septèmes, Marignane, La Ciotat) dans les QPV (65 720 à l'échelle de la Métropole). 63% des moins de 25 ans n'ont pas le bac dans les QPV marseillais (50% AMP) – 59% pour Septèmes et Marignane.

- **Chômage – Emploi** : 30 % contre 15,6 % AMP pour les 15-64 ans (36% pour les habitant des QPV ayant au mieux un CAP/BEP). A niveau de diplôme équivalent le chômage est toujours plus élevé en QPV, y compris pour les diplômés bac +2 ou plus.

Le taux de déqualification est plus important que sur le reste du territoire AMP : 24% contre environ 15 % pour AMP (le taux de déqualification correspond aux actifs occupés de 15 ans ou plus ayant un haut niveau de formation mais qui occupent un emploi d'employé ou d'ouvrier).

- **Egalité hommes / femmes** : Malgré un taux de formation supérieur à celui des hommes, le taux d'activité des femmes atteint 52,6 % soit 17 points de moins que celui des hommes.

- **Parentalité précoce** : part des jeunes mères de moins de 25 ans est de 10% en QPV contre 5 % dans les autres quartiers de Marseille. Parmi elles 43 % sont des familles monoparentales.

1 - La population des QPV de Marseille Provence est marquée par sa jeunesse.

La population dans les quartiers politique de la ville est une population jeune. Cette constante est observée sur l'ensemble du territoire national.

Ainsi, pour l'ensemble des QPV nationaux, les – de 15 ans y représentent un quart de la population. Sur certains territoires du conseil de territoire de Marseille Provence, il peut être beaucoup plus important :

- 28% sur les QPV de la Cayolle, de la Valbarelle et des Néréïdes Bosquets (9^e et 11^e)
- 30% sur le QPV de Malpassé Corot (13^e)
- 28% sur le QPV Bon secours - les Rosiers – Grand Saint Barthelemy (14^e)
- 31% sur les QPV de la Savine et de Notre Dame Limite (15^e)
- 35% sur le QPV du Florida Parc (Marignane)
- 26% sur le QPV de la Gavotte Peyret (Septèmes les Vallons)

La population des 15 – 24 ans est également surreprésentée dans les quartiers de la politique de la ville du conseil de territoire. Cette période de la vie est une période charnière : orientation scolaire, orientation professionnelle, poursuite d'études, phase d'autonomie mais aussi début de construction pour beaucoup d'une vie de couple voire familiale

Les quartiers prioritaires représentent donc un réservoir démographique pour les territoires qui les entourent. Ces données soulignent l'importance d'investir dans la formation, l'éducation, les actions de soutien à la parentalité, à la réussite scolaire, à l'orientation, à l'accès à l'emploi, à la mobilité.

2 – Des niveaux de précarité importants_ et une forte dépendance aux prestations sociales

La délimitation des QPV étant basée sur les revenus médians, l'analyse des revenus des habitants de ces quartiers met en exergue une très grande précarité.

Au niveau national le taux de pauvreté de 14.5% et de 18.5% au niveau de la Métropole. Il est de :

- 51% pour le QPV du grand centre-ville – Canet – Jean Jaurès (49 600 personnes).
- 60% sur le QPV de Notre Dame Limite (5 000 personnes)
- 55% sur le QPV de la Castellane (5 500 personnes)
- 56% sur le QPV du Florida Parc (530 personnes)
- 53% sur le QPV de la Gavotte Peyret (750 personnes)
- 59% sur le QPV des Aygalades ((983 personnes)
- 60% sur le QPV de la Savine (1 550 personnes)

- 56% sur le QPV Bon secours - les Rosiers – Grand Saint Barthelemy (14 000 personnes)
- 57% sur le QPV Malpassé - Corot (6 000 personnes)
- 48% sur le QPV Est Marseillais – Pont de Vivaux

Il est par ailleurs inquiétant de voir que les écarts entre les quartiers les plus riches et les quartiers les plus précaires se sont accentués alors même que le pays connaissait une croissance économique et que l'emploi se développait entre 2001 et 2007. La crise économique apparue en 2008 a renforcé ces écarts.

Cette grande fragilité économique des habitants les rend extrêmement dépendants des aides sociales. Ainsi, dans les quartiers Politique de la Ville marseillais :

- 47% des allocataires CAF ont un revenu dépendant à 50% de prestations
- 32% des allocataires CAF ont un revenu dépendant à 100% de prestations
- 21% des allocataires CNAM sont bénéficiaires de la CMUC.

La faiblesse des niveaux de vie met en exergue les difficultés que peuvent rencontrer les ménages de Marseille Provence qui vivent dans les quartiers de la politique de la ville. Ces difficultés démontrent l'importance d'une action publique renforcée. Pourtant, on constate :

- Un recul global des permanences de services publics de droit commun et le développement toujours plus important de la dématérialisation des démarches et du recours au tout-numérique.
- Qui induisent de nombreuses orientations des travailleurs sociaux vers les structures associatives

Dans ce contexte, la Politique de la Ville doit mobiliser les différents acteurs et favoriser le développement d'actions diverses pour accompagner les habitants dans l'accès effectif à leurs droits et leurs démarches quotidiennes : maintien dans le logement, accès à une couverture santé, suivi et poursuite des études des enfants ou des jeunes....

3 - Une priorité : la réussite et le bien-être général des enfants et des jeunes

La situation des quartiers de la politique de la ville est particulière. Ils ont, comme les autres quartiers, bénéficié de l'investissement scolaire réalisé par la France, mais le niveau des difficultés y est bien supérieur et reflète les inégalités sociales face à l'école.

Les écarts avec les autres territoires hors politique de la ville restent souvent très importants. De nombreuses études et travaux insistent pourtant sur l'importance de la mixité sociale dans les établissements scolaires afin de favoriser le parcours scolaire des jeunes.

Le décrochage scolaire précoce est ainsi très important dans les quartiers politique de la ville de Marseille Provence.

Les taux de scolarisation des 16-24 ans sont ainsi très parlants :

- 65% pour l'ensemble de la Métropole
- 61% pour la Région PACA e la France Métropolitaine

Mais :

- 44% sur le QPV Cravache Trioulet

- 48,5% sur le QPV des Aygalades
- 32,5% sur le QPV Florida Parc
- 42,4% sur le QPV du centre-ville de Marignane
- 54% sur le QPV de la Gavotte Peyret
- 48,6% sur le QPV de Saint Henri

Mais certains QPV ont aussi parfois des moyennes de scolarisation des 16-24 ans supérieures aux moyennes nationales et métropolitaines :

- 65.5% sur le QPV de la Cayolle
- 66% sur le QPV Visitation – Bassens
- 68% sur le QPV Les Tilleuls – La Maurelette
- 67% sur le QPV de la Savine
- 69% sur le QPV Bricarde – Castellane
- 68,3% sur le QPV Notre Dame Limite

Si au niveau national 9% des 16-24 sont non scolarisés et sans diplôme¹, ce taux (en baisse importante entre 2009 et 2014) est encore de :

- 13% dans le Grand centre-ville.
- 15% dans les QPV du secteur Nord Littoral Ouest
- 17% au global sur Septèmes et Marignane
- 20,7% dans les QPV du secteur Nord littoral est
- 22% dans les QPV du 14^e arrondissement
- 15% dans les QPV du 13^e arrondissement
- 13,5% dans les QPV du secteur du Grand Sud Huveaune

On peut enfin repérer d'importantes inégalités dans la part des jeunes de 15 à 17 ans non scolarisés (en notant une amélioration importante entre 2009 et 2014). Si la moyenne nationale est de 4%, elle est de :

- 7% dans les QPV du secteur du Grand sud Huveaune
- 10% dans les QPV du 14^e arrondissement
- 5% dans les QPV du secteur Nord Littoral est
- 8% au global dans les QPV de Septèmes et Marignane
- 6% sur le Grand Centre-Ville

Certains QPV se rapprochent des moyennes nationales :

- 4% pour les QPV du 13^e arrondissement

Certains ont même des taux bien meilleurs :

- 2,9% sur les QPV du secteur Nord littoral Ouest

Afin de mieux appréhender les besoins des enfants et de compléter l'analyse sur les parcours éducatifs, le bureau d'études COMPAS a travaillé sur la création d'un indicateur de fragilité des enfants qui regroupe 7 indicateurs différents (situation familiale du ménage, situation socio professionnelle des parents, type et taille du logement, éléments de mixité sociale...). Le cumul de ces indicateurs peut présenter une fragilité pour les enfants concernés. Ainsi, Compas a retenu la notion de fragilité si 4 des 7 indicateurs présentent une situation de difficulté.

¹ <= brevet des collèges

L'analyse de cet indicateur de fragilité met en exergue l'importance du nombre d'enfants considérés comme fragiles dans les QPV.

S'il est de 19% à l'échelle de la Métropole (soit 66 000 mineurs vulnérables), il est de :

- 40% dans le Grand Centre-ville (8 000 enfants) et même de 43% dans le 3^e arrondissement
- 49% dans les QPV du secteur Nord littoral ouest (4 330 enfants)
- 26% dans les QPV du quartier du Florida Parc (200 enfants)
- 49% dans le QPV de la Gavotte Peyret (300 enfants)
- 66% dans le QPV de la Viste (480 enfants)
- 77% dans le QPV des Aygalades (410 enfants)
- 73% dans le QPV de la Savine (580 enfants)
- 60% dans le QPV Bon secours – Les Rosiers – Grand Saint Barthelemy (4 150 enfants)
- 47% dans le QPV Le Castellans, Les Micocouliers, Saint Joseph
- 60% dans le QPV Corot – Malpassé (1 950 enfants)
- 52% dans le QPV Frais Vallon – La rose (1 510 enfants)
- 49% dans le QPV de la Cayolle (360 enfants)
- 57% dans le QPV d'Air Bel (910 enfants)
- 65% dans le QPV Valbarelle – Néréïdes - Bosquet

Ce constat et l'importance du nombre de mineurs concernés justifient la nécessité d'agir dans les quartiers en direction des enfants et de leur accès à l'éducation au sens large.

La jeunesse subit de façon accentuée les effets de la crise : l'intégration dans l'emploi durable est lente et difficile, souvent marquée par les stages, le chômage et les bas salaires. Les jeunes issus des QPV sont encore beaucoup considérés comme étant en rupture avec la société alors qu'ils sont aussi victimes de phénomènes de rejet.

Les jeunes entre 16 et 24 ans qui ne sont ni en emploi ni en formation représentent ainsi par exemple 27% de leur classe d'âge dans le QPV du GCV. Soit un taux deux fois plus important qu'à l'extérieur du QPV.

Dès lors, les jeunes restent plus fréquemment au domicile familial, nécessitant une très forte solidarité intergénérationnelle.

4 - L'accès à la santé :

Globalement, la France reste l'un des pays au monde où la qualité des soins est la meilleure. Mais les moyennes masquent des écarts entre milieux sociaux qui sont amplifiés dans les QPV.

La démographie médicale en est une illustration. Si le Grand centre-ville est plutôt bien doté en professions médicales (effet centre-ville), il y a très peu de spécialistes ou de chirurgiens-dentistes sur les secteurs des 15/16^e arrondissements.

Le nombre de bénéficiaires de la CMUC est un autre indicateur de la fragilité des habitants (le seuil d'accès à la CMUC étant environ 1/3 plus bas que le seuil de pauvreté). Le nombre d'enfants de moins de 18 ans couvert par la CMUC est ainsi de :

- 13 300 enfants sur le secteur du Grand Centre-Ville
- 3 073 enfants dans les QPV du secteur Nord littoral Ouest (dont 1 500 sur les QPV de la Castellane – Bricarde et 1 028 sur le QPV de Notre Dame Limite)
- 635 enfants dans les QPV de Marignane

- 178 enfants dans le QPV de Septèmes
- 4 302 enfants dans les QPV du secteur Nord littoral est
- 5 909 enfants dans les QPV du 14^e arrondissement (dont 4 164 sur le secteur Bon Secours – Les Rosiers – Grand Saint Barthélemy)
- 3 788 enfants dans les QPV du 13^e arrondissement (dont 1769 sur Malpassé – Corot et 1 405 sur Frais Vallon – La Rose)
- 2 729 enfants dans les QPV du secteur du Grand Sud Huveaune

Ces éléments soulignent l'importance du maintien et du développement des actions liées à l'accès aux droits et aux soins.

5 - L'accès au sport

Les données disponibles mettent en évidence que le taux de pratique sportive est beaucoup plus faible dans les QPV que sur le reste du territoire.

La part des habitants ayant une licence sportive à l'échelle nationale est de 20% et de 23,5% à Marseille. Sur les QPV du conseil de territoire, elle est de :

- 10% dans le QPV du grand centre-ville.
- 9% dans les QPV du Grand sud Huveaune
- 11% dans les QPV du 13^e arrondissement
- 8% dans les QPV du 14^e arrondissement
- 6% dans les QPV du secteur Nord littoral Est
- 7% dans les QPV du secteur Nord littoral Ouest
- 9% au global pour les QPV de Marignane et Septèmes

Cette situation est paradoxale au regard de la pyramide des âges et de l'importance du nombre d'enfants et de jeunes.

L'écart entre les hommes et les femmes est également important. De manière générale, les sports les plus représentés sont le football et la pétanque de manière très importante.

Ces éléments soulignent la nécessité de maintenir et de développer le soutien à l'accès au sport pour tous (soutien aux associations, aide au paiement des licences, des équipements liés à la pratique sportive...).

6 - L'accès à l'emploi

En matière d'emploi, dans l'immense majorité, l'enjeu pour les habitats des quartiers prioritaires se situe hors de ces territoires et dépend de paramètres très nombreux : croissance des revenus, implantations locales, offre et demande de main d'œuvre... Dès lors, deux paramètres sont en jeu au niveau local. :

- Quelle est l'évolution de l'emploi au niveau du bassin d'emploi
- Les actifs des quartiers sensibles ont-ils les moyens d'accéder à ces emplois (niveau de qualification, connaissance des offres, mobilité...) ?

Sur les QPV on constate une surreprésentation des catégories socio professionnelles « ouvriers » et « employés » et une diminution dans le temps de la part des cadres et professions intellectuelles. Ces évolutions renforcent l'absence de mixité sociale dans les QPV par rapport aux autres quartiers.

Ces CSP représentent 49% des CSP en France Métropolitaine, 45% des CSP de la métropole et:

- 66% des CSP pour les QPV de Septèmes et Marignane au global
- 67% des CSP des QPV du secteur Nord littoral Ouest
- 55% des CSP des QPV du Grand centre-ville
- 67% des QPV du 13^e arrondissement
- 71% des CSP des QPV du secteur Nord littoral Est
- 73% des CSP des QPV du 14^e arrondissement
- 58% des CSP des QPV du secteur Grand Sud Huveaune

Le taux d'emploi au niveau national est de 64%. Il est beaucoup plus faible dans les QPV :

- 40% dans le QPV Valbarelle – Néréides - Bosquets
- 34% dans le QPV Bons secours – Les Rosiers – Grand Saint Barthelemy
- 29% dans le QPV des Aygalades
- 34% dans le QPV Malpassé Corot
- 42,7% dans le QPV Centre-ville – Canet - Jean Jaurès
- 27% dans le QPV Notre dame limite
- 34% dans le QPV de la Gavotte Peyret
- 38,4% dans le QPV du Florida Parc

Mais le taux de précarité dans l'emploi et le nombre de demandeurs d'emploi sont eux beaucoup plus élevés

Pourcentage des demandeurs d'emploi :

- 27% dans les QPV du secteur du Grand Sud Huveaune
- 25% dans les QPV du 14^e arrondissement
- 25% dans les QPV du secteur Nord littoral est
- 25% dans les QPV du 13^e arrondissement
- 23% dans les QPV du Grand centre-ville
- 26% dans le QPV de la Gavotte Peyret
- 28% dans les QPV du secteur Nord Littoral Ouest

7 - La question des discriminations :

L'analyse des données statistiques souligne que les niveaux de formation des personnes immigrées² dans les QPV sont plus faibles que dans tous les territoires de comparaison.

La part des personnes immigrées ayant un bas niveau de formation³ est de :

- 62% sur le QPV du Grand centre-ville contre 38% pour les non immigrés⁴.
- 64% sur les QPV du 13^e arrondissement contre 44% pour les non immigrés.
- 59% sur les QPV du Grand sud Huveaune contre 37% pour les non immigrés.
- 68% sur les QPV du 14^e arrondissement contre 49% pour les non immigrés.
- 72% sur les QPV du secteur Nord Littoral Est contre 55% pour les non immigrés.
- 67% sur les QPV du secteur Nord littoral Ouest contre 42% pour les non immigrés.
- 68% au global sur les QPV de Marignane et de Septèmes contre 39% pour les non immigrés.

² Personne étrangère : personne née étrangère à l'étranger.

³ Brevet des collèges au maximum

⁴ De ces mêmes quartiers

- 64% sur les QPV du 14^e arrondissement contre 44% pour les non immigrés.

Le nombre de haut diplômés est significativement moins nombreux parmi les immigrés qui vivent dans les quartiers que parmi les immigrés qui vivent en dehors des QPV. Ces derniers ont un taux de diplômes de l'enseignement supérieur plus important que celui des non immigrés qui vivent dans les quartiers. **Le territoire a donc un effet très fortement amplificateur sur l'accès aux diplômes pour les personnes immigrées.** On trouve également des écarts importants entre population immigrée et non immigrée concernant les taux de chômage.

L'impact de ces indicateurs est important car il s'agit d'une approche de la question des discriminations qui est l'un des axes prioritaires de la politique de la ville.

Dans les quartiers de la politique de la ville le niveau de formation des jeunes femmes est supérieur à celui des jeunes hommes (moins de 40 ans ayant terminé leurs études). Pour autant il existe un écart important entre les femmes issues des QPV et les femmes des autres quartiers.

Si les femmes des quartiers politique de la ville sont plus diplômées, elles sont aussi plus souvent déqualifiées que les hommes. Elles sont en effet beaucoup plus fréquemment en situation de déclassement quand elles ont un diplôme de l'enseignement supérieur que les hommes (moitié plus en proportion), c'est-à-dire qu'elles sont soit au chômage, soit en emploi d'ouvrière ou d'employée. De même, ce taux est deux fois plus fort dans les QPV qu'à l'extérieur ce qui signifie que ce phénomène de déclassement est fortement amplifié pour les femmes dans les QPV.

En synthèse, ces différents éléments ci-dessus mettent en évidence des caractéristiques très spécifiques pour les habitants des quartiers.

Les écarts entre territoires tendent à s'accroître depuis maintenant 25 ans et cela quelle que soit la situation économique du pays.

8 – Mais des territoires avec de nombreuses ressources

Plusieurs indicateurs issus des diagnostics ci-dessus illustrent des forces pour les quartiers.

Bien évidemment la jeunesse de ces territoires est un atout fort pour les quartiers de la politique de la ville du conseil de territoire. Ces derniers sont les réservoirs démographiques pour l'ensemble de la métropole. Une grande partie des adultes de demain vivent dans ces quartiers. D'où la nécessité d'intervenir fortement sur les besoins des enfants et des jeunes.

Le travail est aussi fortement présent dans les quartiers. Ainsi, au regard des données mises à disposition dans le cadre de FILOSOFI (données fiscales mises en forme par l'INSEE), il apparaît que la part des revenus liées au travail représente un peu plus de 60% des tous les revenus des habitants des quartiers prioritaires d'AMP contre 73% pour l'ensemble d'AMP. L'écart est relativement faible au regard de l'image que ces quartiers peuvent avoir (image de quartiers dont les ressources dépendent des revenus de redistribution).

Près de la moitié des créations d'entreprises dans les QPV provient de l'auto-entrepreneuriat. **Cela signifie donc les habitants des quartiers se prennent en charge et cherchent à développer leur activité. Ce taux est plus fort que celui qui est observé à l'extérieur.**

Enfin, il faut noter la richesse associative des quartiers de la politique de la ville, véritable vivier en termes de citoyenneté et de cohésion sociale sur les territoires.

II - La mise en œuvre en 2017 du Contrat de Ville du Conseil de Territoire Marseille Provence

A - La programmation annuelle

1 – La programmation fonctionnement

Densité et renouvellement des programmes d'actions

| | 2 016 | | | | | 2 017 | | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|----------|--------------|-----------|-----------|-----------|----------|--------------|
| | MARSEILLE | LA CIOTAT | MARIGNANE | SEPTEMES | total | MARSEILLE | LA CIOTAT | MARIGNANE | SEPTEMES | total |
| Nb d'actions proposées | 978 | 92 | 42 | 22 | 1 134 | 1 009 | 100 | 39 | 25 | 1 173 |
| Nb d'actions inscrites au programme (validées) | 725 | 70 | 42 | 19 | 856 | 768 | 83 | 39 | 24 | 914 |
| Nb d'action nouvelles | 159 | 25 | 12 | NR | | 327 | 38 | 10 | NR | |

Répartition des actions validées par pilier

| | 2 016 | 2 017 |
|------------------------------------|------------|------------|
| Pilier Cohésion Sociale | 652 | 681 |
| Pilier Emploi et développement eco | 117 | 131 |
| Pilier Cadre de vie | 87 | 102 |
| TOTAL | 856 | 914 |

Répartition des actions validées par axe stratégique du Contrat de Ville

| | MARSEILLE | | LA CIOTAT | | MARIGNANE | | SEPTEMES | |
|---|------------------|------------|------------------|-----------|------------------|-----------|------------------|-----------|
| | NOMBRE D'ACTIONS | | NOMBRE D'ACTIONS | | NOMBRE D'ACTIONS | | NOMBRE D'ACTIONS | |
| | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 |
| AXE STRATEGIQUE | | | | | | | | |
| 1 - Une vie locale qui s'appuie sur un cadre de vie rénové, des espaces publics réappropriés et l'accès à une offre de service (sociale, culturelle, sportive, de promotion de la santé, associative) adaptée. | 172 | 192 | 31 | 41 | NR | NR | 2 | 4 |
| 2 - Des quartiers et des habitants qui participent, chacun à leur niveau, au développement économique et de l'emploi. | 82 | 101 | 5 | 6 | NR | NR | 0 | 0 |
| 3 - Une offre de logements améliorée et diversifiée dans les quartiers prioritaires, qui contribue à la remise en mouvement les parcours résidentiels des ménages. | 5 | 5 | 0 | 0 | NR | NR | 0 | 0 |
| 4 - Les moyens d'une résorption significative de l'habitat privé dégradé, dans les quartiers anciens comme dans les grandes copropriétés | 21 | 19 | 3 | 2 | NR | NR | 0 | 0 |
| 5 - Le développement de l'offre de transport répondant aux enjeux de développement durable, au bénéfice d'une meilleure mobilité des habitants et d'une meilleure intégration des quartiers au fonctionnement du territoire | 9 | 7 | 3 | 1 | NR | NR | 0 | 0 |
| 6 - Une responsabilité partagée envers l'enfance et la jeunesse. | 323 | 324 | 14 | 12 | NR | NR | 7 | 9 |
| 7 - Une action publique qui s'adapte à la diversité des publics des quartiers prioritaires, tout en valorisant leurs atouts. | 51 | 58 | 11 | 18 | NR | NR | 3 | 3 |
| 8 - Le retour du droit dans les quartiers prioritaires, symbole et "preuve" de l'investissement de la puissance publique et condition de rénovation de la vie citoyenne. | 62 | 62 | 3 | 3 | NR | NR | 7 | 8 |
| TOTAL | 725 | 768 | 70 | 83 | NR | NR | 19 | 24 |

Nature du financement des programmes

| | 2 016 | | | | 2 017 | | | |
|---|-------------------|------------------|----------------|----------|-------------------|------------------|----------------|----------|
| | MARSEILLE | LA CIOTAT | MARIGNANE | SEPTEMES | MARSEILLE | LA CIOTAT | MARIGNANE | SEPTEMES |
| Montant total du programme (cumul cout global des actions) | 48 155 472 | 2 396 760 | 338 218 | | 50 443 757 | 1 991 305 | 409 382 | |
| Montant du subventionnement Contrat de ville=credits spécifiques | 10 037 079 | 570 070 | 338 218 | 147 215 | 10 164 271 | 549 000 | 409 382 | 178 559 |
| Montant autres financement (L1-L2) | 38 118 393 | 1 826 690 | 0 | | 40 279 486 | 1 442 305 | 0 | |

Répartition des financements par pilier

| | Montant de la part CDV | | | | TOTAL 2016 | Montant de la part CDV | | | | TOTAL 2016 |
|--|------------------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|------------------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|
| | 2 016 | | | | | 2 017 | | | | |
| | MARSEILLE | LA CIOTAT | MARIGNANE | SEPTEMES | MARSEILLE | LA CIOTAT | MARIGNANE | SEPTEMES | | |
| Pilier Cohésion Sociale | 7 632 274 | 484 070 | 129 900 | 126 265 | 8 372 509 | 7 332 015 | 460 000 | 180 100 | 132 959 | 8 105 074 |
| Pilier Emploi et développement éco | 1 431 196 | 59 000 | 72 100 | 20 950 | 1 583 246 | 1 943 961 | 76 000 | 74 700 | 45 600 | 2 140 261 |
| Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain | 973 609 | 27 000 | 86 218 | 0 | 1 086 827 | 888 295 | 13 000 | 104 582 | | 1 005 877 |
| Ingénierie | | | 50 000 | | | | | 50 000 | | 50 000 |
| TOTAL | 10 037 079 | 570 070 | 338 218 | 147 215 | 11 092 582 | 10 164 271 | 549 000 | 409 382 | 178 559 | 11 301 212 |

Répartition des financements par axe

| | Montant de la part CDV | | | | | | | | | | |
|--|------------------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|-------------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|-------|
| | 2 016 | | 2 016 | | 2 016 | | 2 016 | | 2 017 | | TOTAL |
| | MARSEILLE | LA CIOTAT | MARIGNANE | SEPTEMES | TOTAL | MARSEILLE | LA CIOTAT | MARIGNANE | SEPTEMES | | |
| AXE STRATEGIQUE | | | | | | | | | | | |
| un cadre de vie rénové, des espaces publics réappropriés et l'accès à une offre de service (sociale, culturelle, sportive, de promotion de la santé, associative) adaptée. | 2 221 554 | 212 800 | | 15 000 | | 1 947 105 | 161 800 | | 20 900 | | |
| qui participent, chacun à leur niveau, au développement économique et de l'emploi. | 1 431 196 | 48 000 | | 0 | | 1 943 961 | 56 000 | | 0 | | |
| améliorée et diversifiée dans les quartiers prioritaires, qui contribue à la remise en mouvement les parcours résidentiels des ménages. | 44 930 | | | 0 | | 48 000 | | | 0 | | |
| significative de l'habitat privé dégradé, dans les quartiers anciens comme dans les grandes | 319 305 | 33 500 | | 0 | | 262 345 | 13 000 | | 0 | | |
| transport répondant aux enjeux de développement durable, au bénéfice d'une meilleure mobilité des habitants et d'une meilleure intégration des quartiers au | 114 350 | 39 000 | | 0 | | 89 385 | 17 000 | | 0 | | |
| 6 -Une responsabilité partagée envers l'enfance et la jeunesse. | 4 383 686 | 69 159 | | 60 050 | | 4 328 652 | 40 200 | | 87 977 | | |
| à la diversité des publics des quartiers prioritaires, tout en valorisant leurs atouts. | 497 265 | 157 611 | | 16 100 | | 556 167 | 250 000 | | 16 650 | | |
| quartiers prioritaires, symbole et "preuve" de l'investissement de la puissance publique et condition de rénovation de la vie citoyenne. | 1 024 793 | 10 000 | | 56 065 | | 988 656 | 11 000 | | 53 032 | | |
| TOTAL | 10 037 079 | 570 070 | 338 218 | 147 215 | 11 092 582 | 10 164 271 | 549 000 | 409 382 | 178 559 | 11 301 212 | |

Répartition des financements par financeur

| FINANCEUR | 2 016 | | | | TOTAL | 2 017 | | | | TOTAL |
|-------------------------------|-------------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|-------------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|
| | MARSEILLE | LA CIOTAT | MARIGNANE | SEPTEMES | | MARSEILLE | LA CIOTAT | MARIGNANE | SEPTEMES | |
| Etat | 4 102 545 | 0 | 166 000 | 33 250 | 4 301 795 | 4 377 300 | 0 | 166 000 | 35 000 | 4 578 300 |
| Region Sud | 1 402 100 | 128 600 | 5 000 | 35 000 | 1 570 700 | 1 058 130 | 62 500 | 5 000 | 35 000 | 1 160 630 |
| Département 13 | 817 434 | 45 500 | 9 638 | 15 000 | 887 572 | 1 003 654 | 45 500 | 57 300 | 19 250 | 1 125 704 |
| AMP/CU MPM | 3 715 000 | 81 000 | 38 000 | 20 000 | 3 854 000 | 3 725 187 | 81 000 | 38 000 | 20 000 | 3 864 187 |
| Ville de Marseille* | | | | | 0 | | | | | 0 |
| Ville de Septèmes-les-Vallons | | | | 43 965 | 43 965 | | | | 69 309 | 69 309 |
| Ville Marignane | | | 100 000 | | 100 000 | | | 100 000 | | 100 000 |
| Ville La Ciotat | | 314 970 | | | 314 970 | | 360 000 | | | 360 000 |
| Baillleurs | | | 19 580 | | 19 580 | | | 43 082 | | 43 082 |
| TOTAL | 10 037 079 | 570 070 | 338 218 | 147 215 | 11 092 582 | 10 164 271 | 549 000 | 409 382 | 178 559 | 11 301 212 |

* Crédits transférés à la métropole en 2016

2 - La programmation investissement

Erreur ! Des objets ne peuvent pas être créés à partir des codes de champs de mise en forme.

Les projets d'investissement, financés dans le cadre du Contrat de Ville, participent à la requalification des quartiers par l'aménagement d'espaces extérieurs, la rénovation et l'équipement des locaux associatifs ainsi qu'à la construction et la modernisation des équipements municipaux.

En 2017, 85 projets ont été déposés en Politique de la ville.

39 associations ou organismes logeurs (LOGIREM, Habitat Marseille Provence, ERILIA, 13 Habitat...) ont reçu un avis favorable pour le **financement de 48 projets en investissement** : 14 projets concernent les travaux, 30 projets l'acquisition de matériel et 4 combinent travaux et équipement.

En 2017, les opérations les plus significatives ont été les suivantes :

ur le territoire de Nord Est 14e, Habitat Marseille Provence porte le projet de création d'un espace d'animation à vocation intergénérationnelle au sein de la cité Saint Joseph – Vieux Moulin. Ce projet fait suite au constat de l'absence d'espaces extérieurs aménagés sur le site et a fait l'objet d'une démarche de concertation auprès des habitants. Le projet s'élève à 100 997€ avec des financements de la Ville de Marseille de 80 798€.

ur le Territoire Nord Littoral Ouest, Logirem a souhaité mettre à disposition du Carburateur un local de 80m² qu'il convient de mettre aux normes. L'objectif était de permettre l'installation d'une antenne au sein de la Bricarde dédiée à l'accompagnement des habitants dans la démarche de création d'entreprise. Le projet s'élève à 43 942€ avec des financements de la Ville de Marseille de 33 000€.

ur le territoire Grand Centre-Ville, l'association des amis du jardin Spinelly a repris depuis 2014 la gestion du parc Spinelly situé sur la butte de Saint Mauront et a sollicité la Politique de la Ville pour la construction de deux abris en collaboration avec les habitants. Ces aménagements ont permis à la structure de gagner en confort d'accueil notamment pour

les animations liées au jardin partagé et en logistique pour l'organisation des différentes manifestations menées à l'échelle du quartier.

Le projet s'élève à 6 996€ avec des financements de la Ville de Marseille de 2 612€ et du Département de 2 915€.

3 - La Dotation Politique de la Ville (DPV)

Créée en 2009 et modifiée par la loi de finance 2014, la DPV contribue au financement d'équipements publics et d'actions dans les domaines social, éducatif, sportif.

En 2017, Marseille s'est vu attribuer par l'Etat une dotation de 4 500 000€ pour un coût total de projets de 7 797 500 € TTC.

L'Etat a souhaité consacrer, cette année encore, trois millions d'euros à des projets d'investissement visant à réhabiliter des bâtiments scolaires, dont les travaux étaient immédiatement réalisables. Un million d'euros a également été affecté par l'Etat sur les équipements sportifs.

Enfin, 500 000 euros ont été attribués pour poursuivre la mise en œuvre des médiateurs sociaux urbains sur les quartiers prioritaires de la Ville de Marseille.

B- Les dispositifs connexes

1 - Ateliers Santé Ville (ASV) et les Plans Locaux de Santé Publique (PLSP).

Les Ateliers Santé Ville (ASV) sont **des outils de la Politique de la Ville** pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Inscrit dans une logique de santé publique, un ASV cherche à **agir sur les déterminants de santé**, au niveau des individus (comportements, modes de vie...), mais aussi sur les déterminants dits sociaux tels que l'accès aux services de santé, les droits, l'emploi, l'insertion sociale, l'habitat, l'éducation, l'environnement physique... La participation des institutions, des professionnels et des habitants, l'approche en transversalité en constituent le fondement et la méthode.

La Métropole Aix Marseille Provence assure la mise en œuvre des ASV, dont elle partage le pilotage avec les autres porteurs d'une politique publique en santé : l'Etat, l'Agence Régionale de Santé et la Ville de Marseille

Pour l'heure, à l'échelle du CT1, seuls les QPV de Marseille bénéficient de cette démarche.

Un document cadre, **le Plan Local de Santé Publique (le « volet » santé du Contrat de Ville)**, est établi dans une logique ascendante avec la participation des institutions, des professionnels et des habitants. Il pose le diagnostic social des principaux déterminants de santé, fixe des axes prioritaires et priorise des actions, à l'échelle des quartiers dits prioritaires.

Les PLSP sont élaborés autour de 3 axes populationnels : les enfants ; les adolescents/jeunes ; les adultes/familles ; et d'un axe thématique, la santé mentale.

Etat d'avancement des PLSP Marseille sur l'année 2017 :

AXE ENFANTS

- Développement de projets sur la **nutrition et l'activité physique des enfants** dans les équipements sociaux (« Cuisine ta santé » par les Petits Débrouillards ; « Manger en conscience » des Francas ; « Manger-Bouger : grandir en bonne santé » par le centre social St-Mauront ; « nutrition » par le centre social Velten-Bernard du Bois) / **Accompagnement du CODEPS 13** pour le développement d'actions de promotion de la santé auprès des enfants sur l'année 2017-2018 / Ateliers nutrition par l'AP-HM : 44 ateliers pour 376 participants (public : enfants, adolescents et adultes).
- Coordination du projet expérimental « **Prévention et accès aux soins bucco-dentaires** » réalisé en partenariat avec la Faculté d'Odontologie et les équipements sociaux : 8 équipements se sont mobilisés / Accompagnement à l'implantation de **l'action de promotion de la prévention de la santé bucco-dentaire** portée par l'UFSBD au sein des / Suivi de l'action **MTDENTS**.
- Soutien et suivi du **Programme de Développement Affectif et Social** (Planning Familial 13) au sein d'une dizaine d'écoles primaires de la Ville : 14 écoles actives, 18 classes accompagnées, 36 professionnels formés / Suivi du projet de **développement affectif et social hors milieu scolaire** : 5 structures socio-éducatives du Grand Centre-Ville et 2 sur le Nord ont été accompagnées dans la mise en œuvre d'activités et espaces de paroles.

AXE ADOLESCENTS / JEUNES

- Suivi et soutien des partenariats favorisant **l'accès à un parcours de santé des jeunes inscrits à la Mission Locale de Marseille** : 1295 jeunes de la Mission Locale de Marseille (MLM) ont été orientés sur un bilan de santé auprès du Centre d'Examen de Santé de l'Assurance Maladie en 2017 ; 639 jeunes en ont réalisé un. 743 jeunes ont été touchés par les animations qui ont eu lieu dans les espaces d'accueil des antennes de la MLM dont 129 en ateliers garantie jeune.
- Suivi de l'action du Planning Familial « **La santé sexuelle chez les jeunes** » qui vise à soutenir et former les professionnels confrontés à des problématiques en lien avec la sexualité, les rapports de genre / Accompagnement méthodologique du PF 13 au développement d'outils d'évaluation afin de mieux valoriser l'action et la plus-value qu'elle apporte aux professionnels.
- **Prévenir les conduites addictives** dans les champs de la réduction des risques et dommages liés aux drogues : 22 professionnels du secteur socio-éducatif et de l'Education Nationale des quartiers Nord ont participé à une formation de prévention.
- Soutenir **La santé des jeunes** via le déploiement d'un PAEJ sur le territoire Nord : **51** actions collectives soit **271** interventions ont été mises en place, touchant **2008** jeunes. Les professionnels ont été touchés au cours de 34 actions, et de 150 rencontres partenariales / via le soutien au déploiement du CSJPA sur les 9/10/11/12^e.

AXE ADULTES / FAMILLES

- Soutien au processus de conventionnement « **Accès aux droits** » entre les associations volontaires et la CPAM (organisation des sessions de formation, communication sur l'outil PFIDASS) : 70 conventionnements réalisés.
- Accompagnement des opérateurs de terrain œuvrant dans la **médiation santé**, à la formalisation des besoins et des projets pour des publics et des territoires présentant des freins importants dans leur accès à la santé : 16 projets (22 médiateurs) mis en œuvre, et animation directe d'un groupe de travail des médiateurs (construction culture commune).
- Accompagnement de l'association Santé Croisée à la réalisation de temps de sensibilisation de « **l'outil repérage du diabète de type 2** » auprès des professionnels des QPV, et à la mise

en œuvre de « **Séances passerelles d'Activité Physique Adaptée** » au sein des centres sociaux.

- Aide à l'organisation de **temps de formation/sensibilisation « santé habitat »** sur les quartiers Nord, organisés par les Compagnons bâtisseurs : 1 formation organisée en 2017 mobilisant 13 professionnels.

- Appui au **développement du réseau du CSJPA santé des jeunes** dans le Grand Sud Huveaune

(Prise en charge des jeunes en souffrance), et animation d'un collectif de travail sur la santé des jeunes sur ce territoire.

- Appui au **réseau Accès aux Soins des Sans Abri (ASSAB)** sur le Grand Centre-Ville

- Soutien à l'**installation de professionnels de santé** sur Kallisté.

Axe Santé Mentale

- Appui à la mise en œuvre d'actions visant la **qualification des professionnels aux concepts et pratiques en santé mentale** : 2 ateliers d'analyses des pratiques pour une trentaine de professionnel du champ social exerçant une mission d'accueil des habitants ; 12 sessions de sensibilisation aux concepts et politiques de santé mentale, touchant environ 180 professionnels (Bailleurs, PLIE, CCAS, MDS...) ; élaboration et expérimentation (auprès des agents de Logirem) d'un programme de formation « santé mentale, précarité et habitat », plus d'une centaine d'agents (quartiers Nord) formés.

- Appui aux collectifs d'usagers de la psychiatrie dans l'organisation d'actions de création artistique et culturelle qui ont permis de **bousculer les représentations** de plus d'une centaine de personnes « grand public » venues assister aux spectacles/ débats.

- Impulsion, suivi, voire animation d'actions en faveurs de **l'accès et le maintien dans le logement/hébergement des personnes souffrant de problèmes de santé mentale** : 25 ménages suivis en intermédiation locative ; Pilotage, suivi, évaluation des actions développées par les bailleurs sociaux HMP et LOGIREM dans le cadre de l'AAP « 10 000 logements sociaux accompagnés » (14 ménages accompagnés sur ce projet expérimental) ; Apport d'expertise sur cette question au Groupement de Coopération Sociale et Médicosociale sur la santé mentale et l'habitat récemment créé.

2 - La mise en œuvre de démarches de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et le pilotage du dispositif d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

La qualité de vie urbaine et de gestion sont un des axes prioritaires du Contrat de ville signé le 17 juillet 2015 qui a précisé : « **la nécessité de porter une véritable stratégie de gestion urbaine de proximité à l'échelle communautaire afin de clarifier la répartition des rôles entre acteurs et de mieux coordonner les interventions au service de la qualité de vie des habitants** ».

Mise en place dans le cadre de conventions avec l'ANRU à Marseille et la Ciotat, la GUP est une démarche initiée depuis le début des années 2010. Près d'une vingtaine de démarches de GUP coordonnées par les équipes Politique de la ville à Marseille et la Ciotat sont en cours. Sur la base de diagnostics partagés, elles mobilisent l'ensemble des acteurs autour de stratégies d'interventions partenariales.

La mise en œuvre des contreparties liées à l'abattement de la TFPB permet depuis 2016 de renforcer les actions de Gestion Urbaine de Proximité dans les quartiers concernés

Descriptif du dispositif d'abattement TFPB dans les QPV

En 2014, La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini de nouvelles mesures fiscales en faveur des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). A ce titre, l'abattement de 30% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dont bénéficiaient les bailleurs sociaux sur leur patrimoine en ZUS, a été reconduit sur les QPV.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville, une convention cadre intercommunale d'utilisation de l'abattement de la TFPB a été proposée à la signature des quinze bailleurs sociaux concernés dans l'optique de renforcer et de consolider les actions de GUP (signée en 2017 par les communes et la Métropole).

Cette convention a eu pour objectif de rappeler les attendus exprimés dans la Note d'information du CGET parue le 17/07/2015 et le CIV de février 2013 concernant l'articulation entre l'abattement TFPB et les démarches de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) en mettant en avant la nécessité de formaliser :

- Un programme d'actions territoriales articulé avec les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité portées par les collectivités.
- Un bilan annuel des actions réalisées.
- L'implication des locataires dans le choix des actions et la mesure de la satisfaction.

Pour favoriser le pilotage et le suivi du dispositif à l'échelle intercommunale, il a été proposé deux types d'instances afin de permettre aux bailleurs d'engager des programmes d'actions intégrant les orientations stratégiques du contrat de ville et leurs déclinaisons opérationnelles sur les territoires de projet :

- Un **Comité technique intercommunal** annuel organisé en juin/juillet assure la coordination globale de la démarche
- Un **comité de suivi programmé en décembre sur chacun des territoires de projet** du Contrat de ville assure la cohérence entre les programmes d'actions et les dynamiques socio-urbaines (programmation du contrat de ville, PRU, GPS, GUP, etc...).

L'organisation progressive des partenariats dans les comités de suivi territoriaux :

Fin 2016, les comités de suivi territoriaux se sont mis en place sur les communes de Marseille, Marignane et Septèmes-les-Vallons. Ils ont rassemblés tous les bailleurs concernés afin de favoriser une approche inter-bailleurs et un échange de pratiques.

L'expérience de l'année 2017 a montré la nécessité de disposer également de rencontres spécifiques pour travailler dans le détail les projets des programmes d'actions.

De plus, eu égard à l'importance du nombre de QPV, de résidences d'habitat social et de bailleurs et compte tenu de la diversité des sites, les équipes politique de la ville ont proposé une structuration progressive des partenariats et des comités de suivi TFPB. Il a ainsi été imaginé d'appréhender l'élaboration et le suivi des programmes d'actions TFPB selon l'état d'avancement des démarches de gestion urbaine, les dynamiques urbaines, les habitudes de travail, les partenariats établis ..., de sorte que les programmes d'actions puissent accompagner et intégrer au mieux les démarches de projets à l'œuvre sur les QPV.

On a ainsi considéré deux catégories de territoires pour organiser et prioriser le travail sur la TFPB avec les bailleurs :

➤ ***Les territoires en PRU inscrits dans des démarches de gestion urbaine et sociale de proximité pour lesquels les programmes d'actions TFPB sont venus enrichir ou appuyer des dynamiques en cours***

Les six comités de suivi territoriaux de Marseille ont pu s'appuyer sur des dynamiques de projet et de travail, en particulier sur les secteurs avec de grands ensembles inscrits dans des projets de renouvellement urbain, et/ou faisant d'ores et déjà l'objet de démarches de GUSP, d'études, de GPS (Groupe de Pilotage et de Suivi), etc...

Dans ce contexte, le diagnostic social et urbain n'a pas été un préalable à l'élaboration et la validation des programmes d'actions.

Les comités de suivi ont eu pour objectif :

- De partager les enjeux des programmes d'actions TFPB 2016
- De croiser les priorités de la politique de la ville et des bailleurs sociaux pour 2017
- D'identifier des pistes de travail collectives inter-bailleurs et inter-territoires

➤ ***Les territoires ne faisant pas l'objet d'une démarche de GUSP et d'un partenariat structuré.***

Cette typologie de secteurs en QPV concerne en premier lieu les QPV des communes de Marignane et de Septèmes-les-Vallons.

Après une première année 2016 consacrée à l'organisation de rencontres bilatérales entre les équipes politique de la ville et les bailleurs et à la formalisation d'un cadre de travail afin :

- D'établir, partager ou consolider un diagnostic,
- De structurer des partenariats
- De relever des priorités communes

L'année 2017 a permis la formalisation des programmes d'actions partenariaux.

Sur Marseille, certains secteurs d'habitat social dans les territoires de projet ont également été identifiés dans cette catégorie : logement social diffus du centre-Ville, Bon Secours, les Aygaldes, Campagne L'évêque, les Caillols, la Moularde,

Synthèse des bilans d'actions 2016 mis en œuvre par les bailleurs (obtenus en 2017) :

Le montant global d'abattement valorisable pour 2016 atteint près de **6,9M€ pour 43 091 logements**, répartis dans **102 programmes** d'actions, soit un montant moyen par logement de 160€.

Le bilan dégage des tendances qui semblent avoir évolué à la marge en 2017 (dont le bilan, en cours d'élaboration, sera présenté lors du comité de pilotage de juin 2018).

Le soutien aux actions favorisant l'animation sociale et le lien social est le premier poste valorisé par la TFPB sur le CT1 (37%). Cela représente une part deux fois plus importante que ce que l'on peut observer au niveau national (cf. le rapport national de l'USH sur l'utilisation de la TFPB en 2016). Cela s'explique du fait que les premiers échanges et démarches de co-construction engagées avec les bailleurs ont « naturellement » porté sur leur participation à la programmation annuelle du CDV (pour info, depuis 2018, la participation des bailleurs via la TFPB sur des actions du CDV est saisie sur la base de données Polyville).

Les deux autres postes les plus valorisés en 2016 ont concerné respectivement **les travaux d'amélioration des parties communes** (halls, espaces extérieurs de proximité, etc..) et **le renforcement du personnel de proximité.**

Ces actions relevant de l'amélioration de la qualité de service font progressivement l'objet de démarches co-construites avec les équipes politique de la ville en particulier pour les petits travaux, la gestion des déchets, le sur-entretien.

Le bilan 2017 et les projets en 2018 devraient montrer que ces démarches collaboratives entre la politique de la ville et les bailleurs commencent à dépasser l'axe de l'animation sociale et vont concerner l'insertion, la gestion des déchets, les petits travaux, la formation du personnel de proximité, etc...

3 - Les projets de Renouvellement Urbain (PRU)

Point d'étape sur l'avancement des PRU :

| Commune | Nombre de PRU | Investissement en Mio d'€ | Subvention ANRU en Mio d'€ |
|---------------------------------|---------------|---------------------------|----------------------------|
| La Ciotat | 1 | 26 | 7 |
| Marignane (PNRQAD) ⁵ | 1 | 16 | 2 |
| Marseille | 14 | 1 227 | 305 |
| Total | | 1 269 | 314 |

Quelques indicateurs d'avancement des PRU Marseillais⁶ au 10/04/18:

| | | % d'avancement |
|----------------------------------|------------------------------|----------------|
| Constructions neuves: | => 3 004 logts. sur 3 351 | 90 % |
| Relogements: | => 2 562 logts. sur 2 609 | 98 % |
| Démolitions: | => 2 176 logts. sur 2 698 | 80 % |
| Diversification de l'offre: | => 256 logts. sur 503 | 50 % |
| Réhabilitations: | => 5 740 logts. | 100 % |
| Résidentialisations: | => 5 029 logts. | 100 % |
| Equipements publics (en M d' €): | => 79,92 Mio d'€ sur 103,28 | 77 % |
| Aménagements (en Md€): | => 156,29 Mio d'€ sur 167,75 | 94 % |

Un avancement opérationnel global de 89%

Il reste aujourd'hui 40 opérations sur 430 à lancer en travaux

Le bilan des PRU Marseillais souligne certaines avancées:

- Diversification de l'habitat et de l'occupation
- Fluidification des parcours résidentiels
- Meilleure répartition de l'offre en locatif social
- Désenclavement
- Développement (encore peu important) d'activités
- Redistribution et modernisation des équipements publics
- Mise en place des dispositifs communs à tous les PRU
- Développement des démarches participatives

⁵ Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens en Difficulté

⁶ Tableau de bord avancement des projets – Marseille rénovation Urbaine – 10/01/18

- Un réinvestissement des institutions

L'année 2017 a été fortement marquée par la finalisation du travail d'élaboration du Protocole de préfiguration du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine signé le 21/12/17 et dont les axes stratégiques sont :

- Intervenir sur des territoires élargis et renouvelés
- Poursuivre et approfondir les actions engagées sur certains sites
- Intervenir sur le parc privé ancien
- Intervenir sur les grandes copropriétés dégradées
- Renforcer le développement économique

A l'échelle du Conseil de Territoire Marseille Provence, ce protocole correspond à :

- 14 quartiers
- 11 Maitres d'Ouvrages
- 62 études pour 10M€
- 16 OPPC⁷ pour 41M€
- 16 ADA⁸ pour 69M€

Sur les 62 études et missions inscrites au protocole :

- 14 études stratégiques transversales
- 48 études territorialisées

Avancement des opérations d'investissement :

Sur les Opérations Pré-Conventionnées et les Autorisations de Démarrage Anticipé : 3 sont terminées et 6 sont en travaux

Les missions de MOUS sont en cours sur les 6 opérations de démolition

Actions des équipes de la politique de la ville en faveur du renouvellement urbain :

La Direction de la politique de la ville a rédigé courant 2017 les cahiers des charges de deux des études générales inscrites dans le protocole. Il s'agit d'une étude concernant la Gestion Urbain de Proximité et d'une étude concernant la stratégie de communication et de concertation.

Les sites bénéficiant d'un PRU ou ceux qui seront concernés dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) font partie des sites d'intervention prioritaires des équipes politique de la ville. Elles y animent les démarches de Gestion Urbaine de Proximité, travaillent à la mise en cohérence de la programmation associative du contrat de ville avec les dynamiques de transformations urbaines, développent et/ou soutiennent de nouvelles actions d'accompagnement social au regard des besoins issus des diagnostics territoriaux, mobilisent es services de droit commun des différentes institutions, soutiennent la participation des habitants et plus particulièrement accompagnent le développement des Conseils Citoyens.

4 - Le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) Jeunesse

Pour rappel, l'objectif du PIA Jeunesse est de créer une **dynamique collective public-associative-économique** sur **trois territoires pilotes** avant duplication et déploiement à une plus grande échelle.

⁷ Opérations Pré Conventionnées

⁸ Autorisation de Démarrage Anticipé

Il s'agit d'aborder de façon globale et cohérente à l'échelle d'un territoire identifié, les problématiques d'éducation, de culture, de sport, de santé, de citoyenneté, de mobilité, d'engagement, de formation et d'accès des jeunes à l'emploi.

A travers le projet Impact Jeunes, les partenaires souhaitent réussir à emmener les jeunes (13-30 ans) des quartiers visés vers une **insertion sociale et professionnelle réussie**, impliquant la levée de l'ensemble des freins empêchant l'accès durable à l'emploi : formation, mobilité, santé, savoir-être, etc.

Rappel des termes de la convention conclue avec la Fondation d'Auteuil 2017 - 2019 :

- 2 sites pour Marseille : Saint Mauront- Félix Pyat et Malpassé – cité des Lauriers / Oliviers A + site Tarascon
- Augmenter l'accès à l'emploi des jeunes de 15% (d'ici 2020)
- 2000 jeunes et parents visés à l'horizon 2020
- Impliquer le monde économique
- Budget global 2017-2019 : 3,954 M euros – Participation Métropole : 0,300 M euros

Bilan 2017 après 9 mois de fonctionnement:

421 jeunes touchés à J + 9 mois (rappel objectif : 300 jeunes en 1 an), soit :

- **288 jeunes de 13-16 ans** sur 150 ciblés au départ dont la moitié pour des ½ journées de découverte des métiers ou sensibilisation à la posture professionnelle et l'autre moitié pour des stages.
- **133 jeunes de 16-30 ans** sur 150 ciblés au départ dont 64 remobilisés ou détenteurs d'un projet, 24 inscrits dans un parcours dont des services civiques, 45 en emploi (seuls 5 concernent des jeunes de Marseille).

Sur les deux sites marseillais, les boosters rencontrent des difficultés à mobiliser les jeunes malgré leurs efforts. La relative faiblesse du réseau associatif sur le site de Malpassé constitue également une contrainte. Le dispositif fonctionne depuis 9 mois seulement, l'année 2018 sera plus significative pour évaluer les résultats obtenus.

L'implication des entreprises :

- 112 entreprises engagées dans la proposition de stages pour les élèves de 3^{ème} et 10 entreprises ou entrepreneurs engagés dans la découverte de leurs métiers auprès des collégiens (forum, interventions en classe, visites)
- 10 salariés déjà mobilisés sur du coaching vers l'emploi de jeunes + 16 intéressés
- 5 entreprises intéressées dans la co-construction d'une formation afin de répondre à leurs besoins de recrutement
- - 26 entreprises ont recruté des jeunes issus des 3 sites
- 45.000 euros de financement privé (objectif : 30.000 euros)

Les dépenses 2017 :

600.000 euros dépensés dont 61% pour les actions sur les 3 sites pilotes, 28% pour des actions transverses (coordination projet, pilotage administratif et financier, prestations internes et externes), 11% pour l'évaluation du projet.

Feuille de route 2018 et des objectifs associés à 1 an :

- Poursuite de la mobilisation des jeunes dans l'objectif d'offrir à chacun une réponse sur mesure (continuer le porte à porte, s'appuyer sur une ou deux personnes ressources du quartier, en lien avec les acteurs locaux ; construire les solutions manquantes en ouvrant à des acteurs non locaux)
- Proposer une offre attractive qui créera la demande (« super stages », ateliers de sensibilisation, formations sur mesure, opportunités ambitieuses...)
- Inventer un lieu d'accompagnement vers l'emploi attractif, permanent et en lien étroit avec l'Entreprise (avec le sport comme support attractif pour les jeunes)

Gouvernance et évaluation :

- Participation de quelques jeunes au COPIL : les jeunes impliqués au côté des boosters afin de mieux faire connaître aux autres jeunes ce qui existe.
- Proposition d'une participation des bailleurs aux COPIL et aux COTECH locaux : HMP, Marseille Habitat, LOGIREM, SEMPA.
- Mise en place sur chaque site pilote d'un COTECH local : pour travailler sur la construction des projets qui seront soumis à validation du COTECH.

5 - La stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Marseille pour la période 2017-2021 dans le cadre du CLSPD

L'élaboration de la stratégie territoriale de sécurité et de Prévention de la Délinquance est passée par la réalisation d'un Diagnostic Local de Sécurité. Cette démarche a permis d'établir un état des lieux de la délinquance à l'échelle de la Ville, d'identifier les populations exposées et le profil des jeunes délinquants, de répertorier l'offre en prévention et en sécurité disponible sur le territoire marseillais, d'analyser les points forts et les points à améliorer de l'actuelle politique municipale de prévention et de lutte contre la délinquance. Elaborée à partir des travaux de quatre commissions thématiques (Vie nocturne / Accès aux droits / Tranquillité publique / Accompagnement des publics), la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la Ville de Marseille répond à trois impératifs fixés conjointement par la municipalité et ses partenaires :

- La volonté d'apporter des améliorations dans le traitement des problèmes repérés, voire d'instaurer de nouvelles modalités de prise en charge pour certains d'entre eux,
- La nécessité de recourir aux moyens déjà disponibles sans générer un surinvestissement des acteurs concernés ni un surcoût des actions
- Le souci de privilégier une approche graduée des réponses (priorité donnée au triptyque : prévention/dissuasion/répression).

Ainsi, à travers les différents modes opératoires exposés ci-après, la stratégie territoriale ambitionne à la fois de :

- Renforcer la sécurité et la tranquillité des personnes et des biens au sein des espaces publics ;
- Porter une attention particulière à l'accompagnement des publics (par le biais du suivi personnalisé des jeunes et des familles hors champ judiciaire ainsi que le suivi des mineurs et majeurs sous-main de justice) ;
- Faire des efforts particuliers sur l'Accès aux Droits, l'aide aux victimes et le développement d'une justice de proximité.

L'articulation avec le travail territorial mené par les équipes de la Politique de la Ville

Les enjeux définis dans le cadre du CLSPD rejoignent en grande partie les enjeux du Contrat de ville (axe 8 : le retour du droit dans les quartiers prioritaires, symbole et « preuve » l'investissement de la puissance publique et condition de la rénovation de la vie citoyenne).

Exemples d'actions et de dynamiques territoriales développées dans ce cadre par les équipes de la politique de la ville :

- Développement des chantiers éducatifs,
- Déploiement d'activités en horaires décalés,
- Concernant la **prévention du trafic de stupéfiants**, les équipes de la politique de la ville poursuivent le travail en cours avec les partenaires institutionnels sur l'amélioration du vivre ensemble dans les quartiers avec le développement de la stratégie d'animation de places et d'espaces extérieurs permettant d'investir l'espace public (cf. sur le Grand Centre-Ville, à Kalliste...)
- Développement de l'action TAPAJ (travail alternatif payé à la journée) porté par le groupe SOS, qui permet à des jeunes fortement marginalisés d'être accompagnés vers l'insertion socio professionnelle en lien avec les associations de prévention spécialisée et l'ensemble des acteurs locaux.
- Concernant la **prévention de la radicalisation**, la politique de la ville s'attache à soutenir des actions de prévention primaire, éducatives et de citoyenneté qui promeuvent les valeurs de la République et qui peuvent contribuer à prévenir les processus de radicalisation. A ce titre, un Plan Métropolitain de Lutte contre la Radicalisation a été rédigé puis adopté par le Conseil de Métropole du mois de Mars 2017. Ce plan aura vocation à être mis en œuvre par les institutions et les opérateurs compétents sur ce champ.
- Le développement et la pérennisation du dispositif de **médiation sociale et urbaine** (en lien étroit avec les plans d'actions GUSP).

C - Les chantiers prioritairement développés en 2017 au regard des enjeux validés en 2016

Principales réalisations 2017 :

La gestion de la programmation financière de la politique de la ville :

- Subventions de fonctionnement aux associations dans le cadre de l'appel à projet annuel interinstitutionnel (Métropole, Etat, CD13, CRPACA) : part CT1 3,880 M pour une enveloppe globale tout financeur confondu de 10,600 M euros
- Gestion des crédits ville de Marseille au titre d'une convention de gestion : subventions d'investissement : 1,2 M euros et dotation Politique de la Ville de 4, 5 M €

La mise en œuvre et l'animation des projets de territoire, déclinaison locale du contrat de ville au travers des démarches de développement assurées par les équipes de la DPV et des comités de suivi réunissant les services de droit commun des signataires du contrat de Ville.

La mise en œuvre du volet social du renouvellement urbain. Elaboration également en 2017 des cahiers des charges pour les études générales du NPNRU en matière de gestion urbaine de proximité, de stratégie de communication et de concertation.

L'animation des Conseils Citoyens (loi sur la réforme de la politique de la ville de février 2014) : Les 10 conseils, qui regroupent habitants et acteurs associatifs, couvrent l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville depuis 2 ans. Ils sont associés à l'ensemble de instances de gouvernance de la politique de la ville conformément à la loi (comité de pilotage du contrat de ville, revues de projet des programmes de Rénovation urbaine...). Ils ont contribué à la programmation politique de la ville 2017 et ont donné un avis présenté en Conseil métropolitain sur le rapport politique de la ville 2016.

L'instruction et le suivi des programmes d'actions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements sociaux en QPV

La coordination des actions politique de la Ville pour Septèmes, Marignane et La Ciotat

Le pilotage de l'observatoire des quartiers prioritaires de la politique de la ville avec l'AGAM

La réalisation d'une étude relative à l'agriculture urbaine

Le lancement de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville.

1 - Illustrations d'actions et de démarches réalisées à l'échelle du Conseil de territoire :

L'accès aux droits et aux services publics : un enjeu prioritaire pour les projets de territoire marseillais

Au regard des niveaux de précarité des habitants des quartiers prioritaires, l'accès aux droits a été reconnu comme un enjeu prioritaire du contrat de ville.

Dès 2016, la direction de la Politique de la Ville a mis en place un Comité technique de l'Accès aux droits, réunissant les principaux acteurs concernés afin de :

- Partager un diagnostic concernant les besoins des habitants,
- Identifier, et qualifier l'ensemble des actions proposées en matière d'accès aux droits,
- Améliorer l'articulation entre les dispositifs de Droit commun et les actions de la politique de la Ville
- Définir des priorités communes et définir et développer une stratégie territoriale partagée.

Pour cela, elle a confié au Cabinet FORS - Recherche sociale une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude sur l'accès aux droits et les plateformes de services aux publics. Cette étude a été menée courant 2017 et ses préconisations ont permis d'affiner et de redéfinir la stratégie territoriale actuelle en matière d'accès aux droits.

En termes de programmation associative, cette stratégie territoriale qui s'applique fortement à partir de 2018 vise à :

- Assurer un maillage territorial de proximité et à maintenir une complémentarité de l'offre autour de trois fonctions :
 - Information et orientation
 - Aide aux démarches administratives du quotidien,
 - Accompagnement dans les démarches juridiques, amiables et/ou contentieuses
- Renforcer la capacité d'action des habitants et leur autonomie face aux démarches à travers :
 - Des ateliers socio-linguistiques
 - Des ateliers d'inclusion numérique : initiation aux outils numériques, réalisation des démarches administratives et accès aux e-services

Ainsi, **trois grandes catégories d'acteurs sont soutenues :**

1 - Les acteurs « passerelles » de quartiers :

- des structures accessibles et bien identifiées des habitants (associations de quartier et centres sociaux),
- des missions d'information et d'orientation, de soutien aux démarches administratives, de médiation avec les services publics.

Exemple :

L'association des locataires de la copropriété Maison Blanche - ALMB (14^{ème}) :

- 400 personnes accueillies par an, 1 500 appuis individualisés
- Un conventionnement et un partenariat CPAM, CAF,... sur l'accès aux droits
- Une démarche partenariale sur la thématique habitat/logement avec Euroméditerranée, Compagnons bâtisseurs, AMPIL, etc...

2 - Les acteurs à l'interface entre les habitants et les services publics :

- Un rayonnement géographique plus large que le quartier d'implantation
- Une fonction de « pôle ressources »
- Un accueil inconditionnel et un accompagnement global

Exemples :

le réseau des Plateformes de Services Publics et Maison de Services Aux Publics - PFSP/MSAP

- environ 45 000 accueils annuels et plus de 90 000 demandes traitées
- Conventionnements et partenariats avec les principaux services sollicités CPAM, CAF, Banque de France (surendettement), ERDF...

L'association d'Aide aux Populations Précaires et Immigrées – AAPPI (3^{ème})

- plus de 3 000 personnes accueillies, 5 000 demandes traitées ,
- Partenariats CAF, CRAM, Pôle emploi, Mission locale, EDF/GDF, Préfecture, tribunal, bailleurs sociaux, CPAM, ADIL, Secours populaire, Fondation Abbé Pierre, collectif de prévention des impayés locatifs (eau et énergie)

3 - Les acteurs proposant une expertise juridique et/ou un accompagnement juridico-administratif

- Des associations généralistes ou spécialisées sur une thématique, adossées à des réseaux ou des fédérations nationales

Exemple :

L'association de Soutien à la Médiation et aux Antennes Juridiques - ASMAJ

- 12 antennes juridiques et de médiation réparties sur les différents QPV (260 permanences par an)
- 2 200 personnes reçues principalement sur des problématiques de logement, droit de la famille, de la consommation, du travail
- 578 accompagnements juridico-administratifs
- 118 médiations conventionnelles (conflits de voisinage ou locataires/propriétaires)
- partenariats travailleurs sociaux, CDAD 13, CD13, centres sociaux...

L'étude relative à l'agriculture urbaine et aux jardins partagés : Des démarches structurantes dans les projets de territoire marseillais

En 2017, la direction de la Politique de la Ville a lancé une étude sur l'agriculture urbaine au sein des QPV, dans le prolongement des réflexions portées par le CGET en 2016 et le Programme européen INTERREG de coopération transnationale.

La première phase de l'étude a permis de faire un état des lieux des projets engagés, d'évaluer leurs sources de financement ainsi que la capacité d'accompagnement des acteurs institutionnels.

En quelques chiffres :

- 313 000 € sont consacrés en 2017 à des actions de ce type dans le cadre du contrat de ville (crédits de la Métropole, de l'Etat et des Conseils régional et départemental).
- À Marseille : 30 jardins partagés, soit 50% des jardins de la ville et 4 projets professionnels en cours (Ferme urbaine Frais Vallon, Le Cloître Saint-Jérôme, L2, La Mûre)
- À Marignane : des jardins partagés (Florida-La Chaume) - un projet à développer (Potager urbain collectif)
- À Septèmes-les-Vallons : 1 projet de chèvrerie (La Gavotte)
- À La Ciotat : 2 jardins partagés (CCAS, Fardeloup) et 1 chantier d'insertion (Les Jardins de l'Espérance)

Cette 1ere phase a également permis de distinguer 3 grandes catégories de projets, 3 champs thématiques :

- La dynamisation de la vie des quartiers et du lien social - *exemple : Les jardins partagés de Font Vert portés par la MFA.*
- L'accompagnement des transformations urbaines - *exemple : La préfiguration des jardins collectifs sur le Parc de la Jougarelle dans l'attente de la définition du projet urbain du NPNRU de la Castellane.*
- L'économie sociale et solidaire et la valorisation des QPV - *exemple : Le projet de ferme urbaine sur la colline de Frais vallon*

La seconde phase a permis de structurer la politique d'accompagnement des projets d'agriculture urbaine (définition des principes directeurs, analyse des méthodes de suivi et d'évaluation, proposition d'outils facilitateurs à destination des porteurs).

L'étude a démontré la forte mobilisation des acteurs institutionnels et des porteurs de projets autour de cette thématique. Le sujet de l'agriculture urbaine, qui dépasse les seules compétences des équipes de la Politique de la Ville, doit être travaillé de manière transversale au sein des instances métropolitaines

La troisième phase a mis en **lumière les recommandations permettant d'élargir et pérenniser la démarche et d'identifier la feuille de route pour 2018** :

- A court terme, mettre en place un groupe de travail métropolitain dédié à l'agriculture urbaine afin de :
 - Travailler à l'intégration de l'agriculture urbaine dans les politiques métropolitaines (PAT, PCET, Contrat de Ville...)
 - Diffuser les actualités / informations / connaissances à l'échelle nationale et locale
 - Partager les besoins / actualités des projets sur le territoire métropolitain
 - Créer des coopérations interservices à l'occasion des projets et solliciter les autres partenaires
- A moyen terme, organiser les synergies interinstitutionnelles :
 - Consolider le partenariat institutionnel initié lors de l'étude : pérennisation de l'implication des institutions présentes et essaimage
 - Se mobiliser autour de projets emblématiques du territoire (existants ou en cours de réalisation) (exemple: Ferme urbaine SIRIUS, formation des jardiniers...)

- Travailler sur la mise en place de co-financements
- À long terme, aboutir à un projet pour le territoire partagé et contractualisé :
 - Sensibiliser les DGA puis les élus territoriaux
 - Vers la mise en place d'une convention partenariale pluri-institutionnelle ?
 - Lancement d'un appel à projets ?

Les MOVE (Mobilisation Orientation vers l'Emploi)

Actuellement 13 animateurs MOVE interviennent au sein des Quartiers prioritaires de Marseille et un autre sur la commune de Septèmes les Vallons.

La nature de l'intervention des MOVE les amène aujourd'hui, d'une part à largement renforcer leur travail de partenariat avec le Service Public de l'Emploi, à assurer une présence dans différents sites mais aussi à mobiliser et informer un réseau de partenaires associatifs large travaillant auprès des habitants des QPV.

Ils ont une fonction de premier accueil, d'information et d'orientation vers le Service Public de l'Emploi, mais aussi vers d'autres partenaires lorsqu'ils constatent des besoins en termes de santé, logement, ou plus généralement d'accès aux droits.

Au cours de l'année 2017, Les 13 MOVE ont reçu 1 952 bénéficiaires ayant donné lieu à 3 274 entretiens permettant une orientation vers le service public de l'emploi et/ou d'autres dispositifs (garantie jeunes, réorientation logement, alphabétisation, santé...)

| | Nombre de personnes mobilisées | Sexe | | Age | | | | |
|-------------------|--------------------------------|------|-----|-------|----------|------------|------|----------|
| | | H | F | 16-25 | dont <16 | dont 16-18 | >26 | dont 50+ |
| 2017 (10 mois) | 1952 | 960 | 989 | 821 | 82 | 174 | 1003 | 201 |
| 2016 (12 mois) | 1926 | 1096 | 829 | 882 | 64 | 142 | 920 | 149 |

| | Orientation par le MOVE (vers le SPE) | | | | | Mobilisation sur d'autres propositions | | | |
|-------------------|---------------------------------------|-----|-------------|------|----------------------|--|-----------------|-------------------------------|--------|
| | Cap Emploi | MLM | Pôle Emploi | PLIE | Pôle Insertion (RSA) | EPIDE | Garantie Jeunes | Forums, autres manifestations | Autres |
| 2017 (10 mois) | 23 | 463 | 790 | 101 | 37 | 5 | 28 | 196 | 871 |

Le bilan est jugé positif par l'ensemble des partenaires. On peut noter toutefois que le nombre de bénéficiaires devrait pouvoir progresser encore. La mission du cabinet GEM ORCA qui assure l'accompagnement sera reconduite en 2018 et financée par l'Etat.

L'observatoire des quartiers

L'état initial de l'observatoire des quartiers pour les QPV du conseil de territoire Marseille Provence réalisée par l'AGAM a été présenté à l'ensemble des institutions et partenaires fin 2017.

L'observation s'appuie sur les bases de données sociodémographiques de l'AGAM et du CGET notamment, dans l'optique d'apprécier l'évolution des quartiers selon deux prismes :

- Le prisme communautaire, à travers l'appréciation des écarts entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire de la Métropole
- Le prisme national de la politique de la ville, à travers le positionnement des quartiers prioritaires dans la géographie nationale de la politique de la ville.

Ces travaux sont menés chaque année par l'AGAM dans le cadre de l'observatoire des quartiers et définis par un comité technique composé d'un représentant de chacune des institutions suivantes : Métropole AMP CT1, Etat, CR, CD, CAF, ARHLM, villes de la Ciotat, Septèmes et Marignane. L'ensemble des résultats issus de ces travaux est accessible à tous et mis en ligne sur le site de la politique de la ville de Marseille.

Des avancées dans la lutte contre les discriminations

Le Contrat de Ville Marseille Provence Métropole a inscrit comme axe prioritaire et transversal la lutte contre les discriminations. En effet, plusieurs enjeux ont été identifiés :

- La nécessité d'une plus grande synergie entre les intervenants de la lutte contre les discriminations et les acteurs associatifs,
- Le développement d'actions éducatives,
- La sensibilisation à la lutte contre le racisme et les discriminations.

Suite aux premières sensibilisations menées en 2016, deux sessions de formation sur la prévention des discriminations à l'origine, financées par le CGET et animées par le Cabinet IFAR, ont été organisées durant le premier semestre 2017 par la Direction Politique de la Ville sur les territoires marseillais. Ces différentes formations ont permis de former 25 acteurs associatifs, 17 agents Politique de la Ville Métropole, 2 coordonnateurs REP, 4 agents de Pôle emploi.

Après avoir été formés, certains acteurs impliqués ont souhaité donner une continuité à la dynamique existante et ont créé un groupe de travail qui permette à la fois la réflexion et la mise en place d'actions concrètes.

Courant 2017, ce groupe de travail s'est réuni mensuellement avec pour objectif d'organiser et de mettre en place une journée événementielle dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, et de la semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme, en mars 2018.

La direction de la Politique de la Ville a accompagné ce travail en impulsant une dynamique collective, et mobilisant régulièrement les différents partenaires de terrain.

Le réseau associatif constitué a ensuite travaillé de manière plus autonome pour proposer une programmation culturelle intitulée « tous égaux, tous différents » Cet événement s'est déroulé avec succès le 21 mars 2018 dans différents lieux du centre-ville (Théâtre de la Mer, Théâtre de l'œuvre et centre social - CCO Velten), avec l'implication d'une quinzaine d'associations et fédérations d'éducation populaire.

2 - La mise en œuvre des projets de territoire : illustration des avancées sur La Ciotat:

Le projet de territoire devrait progressivement relier en matière de déplacements mais aussi de mixité d'habitat et d'usages fonctionnels les quartiers Abeille-Maurelle-Matagots-Fardeloup-Le Jonquet-Vieux La Ciotat au reste du territoire communal. IL accompagne également les sites Provence-Puits de Brunet en fragilité progressive via des démarches de GUP et de médiation.

À ce jour, le quartier **Abeille-Maurelle-Matagots** est en cours de transformation donnant naissance à une polarité de quartier comprenant une place de 2000m² de superficie entourée de logements mixtes et d'équipements structurants.

Fin 2018, une MSAP dotée d'une antenne de la poste, une maison de santé et une boulangerie bio d'insertion seront installées. L'année 2017 a contribué à l'élaboration de ces projets spécifiques.

Un très beau travail est en cours avec le centre social et les partenaires de l'équipe opérationnelle dont les bailleurs sociaux et promoteurs afin de faciliter le vivre ensemble. L'objectif est de faciliter l'interconnaissance des populations et à terme la scolarisation des enfants des populations habitant le bassin de vie du quartier PRU au sein de l'école du quartier

Une maison de la rénovation urbaine et de la proximité accompagne cette transformation en direction des habitants et coordonne l'action de l'ensemble des maîtres d'ouvrage mobilisés.

A Fardeloup-Le Jonquet, un atelier urbain a associé en 2017 les habitants et le bailleur afin de définir les liaisons internes du quartier et les modes doux de liaison facilités avec les zones de vie sociale de proximité, le reste de la ville et l'entrée du parc des calanques. Un travail en atelier appuyé par un sociologue et un paysagiste a abouti à l'élaboration d'un schéma d'aménagement et une première tranche d'investissement du bailleur de près de 250 000€ visant à réaliser le schéma de circulation interne du quartier.

La cohésion sociale accompagne via un espace de proximité le pouvoir d'agir des habitants afin de conforter le vivre ensemble intergénérationnel et de soutenir les démarches de mobilités douces.

Le projet de territoire du Contrat de Ville accompagne également la **restructuration du Vieux La Ciotat** afin d'en faire un pôle de Ville attractif tant en termes d'habitat que de destination. Un plan d'action basé sur 4 orientations prioritaires est en cours de finalisation et est présenté à la population au sein d'une maison de la rénovation urbaine nommée **les ateliers du Vieux La Ciotat**.

Les attractivités du quartier sont en cours de renforcement avec l'installation de services publics et culturels (PAD⁹, pôle ressource enfance, local pm, maison de la cohésion sociale et des seniors ...) ainsi que le développement d'une offre artisanale et commerciale.

La transformation de l'habitat fragilisé en un habitat restructuré et attractif est en cours avec trois îlots en démarche de restructuration urbaine (Castel Renan et Porte des temps), des dispositifs incitatifs et ambitieux (OPAH¹⁰ Renouvellement Urbain Copropriétés dégradées signée et POPAC¹¹) mais également une démarche coercitive (travaux d'office) .

Cette transformation progressive du quartier s'effectue avec un fort accompagnement autour du vivre ensemble et du pouvoir d'agir des habitants. La territorialisation de l'équipe de cohésion sociale au sein d'un équipement de proximité depuis avril 2017 facilite grandement l'implication et le soutien de la population dans le projet de quartier.

Les quartiers Puits de brunet et Provence bénéficient de la présence de la médiation sociale depuis 2016 et d'une démarche de Gup depuis 2017. À ce jour, un atelier urbain a mobilisé les habitants à Logis de brunet afin de repenser les liaisons entre le quartier et le Ville et développer des espaces de vie sociale au sein du quartier

L'ensemble de ces enjeux urbains en cours d'avancement sont accompagnés par une dynamique de cohésion sociale facilitant l'accès au droit et la qualité de vie individuelle et collective des habitants L'équipe opérationnelle anime de nombreux groupes de travail et réseaux d'acteurs afin d'accompagner au mieux les populations fragilisées habitant les quartiers en veille

Enfin les modes opératoires de la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance appuient ce travail de reconquête de la qualité de vie au sein des quartiers intégrés au contrat de ville. Un partenariat entre les bailleurs et les syndicats et le point d'accès au droit au titre de la cellule

⁹ PAD : Point d'Accès au Droit

¹⁰ OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

¹¹ POPAC : Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété

citoyenneté tranquillité publique permet de traiter de façon réactive des conflits d'usage et des incivilités au sein des quartiers.

Action illustrative du projet de territoire : « Animation de la charte pour la promotion de l'emploi - portée par la Mission Locale du canton de La Ciotat, en partenariat étroit avec le PLIE MPM EST et l'équipe opérationnelle de la politique de la ville

Les clauses d'insertion insérées dans les marchés reliés à l'ANRU sur le Programme de Rénovation Urbaine Abeille-Maurelle- Matagots ont permis d'impulser une dynamique de création d'emploi à l'échelle de la commune de La Ciotat, et au-delà.

Une « charte pour la promotion de l'emploi » a été signée en 2010 par le Maire de La Ciotat et différents maîtres d'ouvrages, afin d'accompagner les entreprises à recruter, des demandeurs d'emploi dans le domaine du Bâtiment, des travaux publics, et de l'aménagement du territoire.

La Mission Locale du Canton de La Ciotat anime cette charte en lien étroit avec l'équipe de la Politique de la Ville et le PLIE MPM EST.

L'objectif premier de cette charte est de permettre à des jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle, et à des moins jeunes de (re)prendre une activité professionnelle après une période de chômage de longue durée.

Il s'agissait également de favoriser l'emploi des habitants originaires des quartiers prioritaires qui connaissaient des difficultés d'accès à l'emploi importantes (stigmatisation, discriminations territoriales...).

Moyens financiers : le contrat de ville finance la mission locale à la hauteur de 8 000€ (financement ville de La Ciotat/crédit spécifique pdv) sur un budget de 15000€

Les résultats de l'action :

De 2015 à 2017, plus de 125 000 heures de travail ont été créées à destination de plus de 100 demandeurs d'emploi du territoire. 80% sont originaires des QVA de La Ciotat. 51% ont moins de 30 ans. 60% ont un niveau inférieur au BAC et 33% ont un niveau VI et V Bis.

3 - L'accompagnement des Conseils Citoyens

Les Conseils Citoyens créés par la loi du 21 février 2014 sont notamment amenés à :

- Porter la parole des habitants auprès des décideurs de la Politique de la Ville
- Participer aux instances institutionnelles dans une logique de co-construction
- Témoigner des débats et décisions auxquels ils auront participé auprès des habitants

Sur Marseille

La composition des Conseils Citoyens

Un travail partenarial a permis de fixer le cadre formel:

- 10 conseils citoyens pour les 35 quartiers prioritaires de Marseille,
- 32 membres répartis à parts égales entre 2 collèges (acteurs locaux et habitants).

2016 avait été fortement marquée par le travail de constitution des conseils citoyens (tirages au sort, appels à candidatures...), 2017 a quant à elle été marquée par l'ancrage des conseils citoyens sur leur territoire et le démarrage d'un certain nombre de démarches de travail.

Pour autant la question de la composition et de la stabilisation des membres des conseils citoyens est encore d'actualité. Chaque conseil citoyen a (ou est en cours) de relance de

l'ensemble de ses membres (collège habitant et collège acteurs locaux) afin d'identifier les membres qui ne souhaitent plus participer à la dynamique et déterminer les besoins en nombre de membres.

Un nouvel appel à candidatures devrait ainsi permettre de clore ce travail d'actualisation courant 2018 et de modifier l'arrêté initial de la Préfecture de février 2016.

Les réunions des Conseils Citoyens et les thèmes de travail

Chacun des 10 Conseils Citoyens s'est réuni très régulièrement en 2017, avec ou sans la participation ou l'animation des équipes de la politique de la ville, en fonction des souhaits des membres des Conseils.

Certains Conseils Citoyens développent d'ores et déjà des initiatives intéressantes et commencent à s'organiser pour fonctionner de manière plus autonome (adresses mail du Conseil Citoyen, rédaction de compte-rendu, déterminations de priorités d'intervention, réunions dans des lieux variés pour couvrir le territoire, interpellations des institutions, diagnostics en marchant etc.).

Le travail réalisé en 2017 par Radio Grenouille et Radio Galère auprès de 8 conseils citoyens de Marseille (sauf 9/10, 11/12 et 14^e ouest) donne une bonne idée de la diversité des sujets sur lesquels les conseils citoyens travaillent, de leur implication et de la finesse de leur connaissance des quartiers.

Il est par ailleurs très intéressant de noter que dans le cadre de ces « moments radiophoniques », les conseillers citoyens identifient de grandes difficultés sur leurs quartiers mais identifient également de nombreux points positifs et sont attentifs à la valorisation de leur quartier et refusent la stigmatisation à laquelle ils sont souvent confrontés.

L'ensemble des pistes évoquées sont autant de pistes de travail sur lesquelles les institutions vont pouvoir travailler avec eux.

2017 a été marquée par la montée en charge progressive des Conseils citoyens qui deviennent des interlocuteurs repérés :

- Participation à l'instruction de la programmation associative (retours très positifs des membres qui y ont participé)
- Participation au comité de pilotage du Contrat de ville
- Participation aux revues de projet des PRU
- Rédaction d'éléments qualitatifs dans le cadre du Rapport Politique de la ville 2016 présenté au conseil municipal et soumis au vote du conseil de territoire de la Métropole
- Des réunions internes régulières (de 1 * / mois à 1*/ 2mois) en plénière ou en groupes de travail
- Une mobilisation dans la démarche d'actualisation de la composition des conseils citoyens (une vingtaine d'habitants sur le 15^e Est en ce moment)
- Un groupe d'appui des conseils citoyens qui se positionne résolument comme une instance de soutien et d'accompagnement des conseils citoyens. Il intègre désormais des représentants des conseils citoyens (objectif d'une représentation de chaque conseil citoyen).
- Un conseiller citoyen membre du CNV

- Des conseils citoyens qui s'autonomisent (organisation de leurs réunions, rédaction des compte rendus pour certains...) mais qui restent encore globalement très soutenus par les équipes politique de la ville de la Métropole.
- Des conseillers citoyens qui ont participé à des formations nationales ou locales, à des voyages d'études, à des journées d'actualité...
- Des plaquettes de présentations des projets de territoires réalisés pour les conseillers citoyens par la Métropole.

Début 2018 :

- Présentation du PLUI à une douzaine de conseillers citoyens par le directeur de la planification urbaine de la Métropole

Les pistes d'amélioration

- La « fidélisation » des participants
- Une meilleure implication du collège des acteurs locaux dans certains conseils citoyens
- Des conseils citoyens qui ont parfois du mal à regrouper des habitants de l'ensemble du périmètre (celui dues 11/12^e regroupe ainsi quasi exclusivement des habitants d'Air Bel)
- Une faible visibilité. Il est nécessaire de renforcer la communication, de faire savoir que les Conseils citoyens existent (demandes en cours au service communication de la Métropole)
- Des temps de réponse des institutions aux sollicitations (État, Caf, Ville, Métropole...) parfois très longs
- Des calendriers très serrés et des invitations tardives qui ne permettent pas toujours aux conseillers citoyens de préparer les réunions en amont
- Les sollicitations et les propositions de participer très nombreuses et parfois difficiles à prioriser (participation à la programmation, à l'instruction de la TFPB, à l'évaluation du contrat de ville...)
- Peu d'échanges entre les conseils citoyens même si certains le souhaitent. A organiser
- Renforcer le lien avec les tables de quartier existantes ou à venir qui permettront de faire le lien entre le micro local et l'échelle plus importante des conseils citoyens.

Le soutien aux conseils citoyens

L'accompagnement méthodologique porté par l'Université du citoyen et l'Agence régionale de développement Local s'est poursuivi. Des membres des conseils citoyens ont participé à des formations organisées par ces derniers ou dans le cadre d'autres dispositifs (école de la rénovation urbaine...).

Modalités de soutien financières des Conseils citoyens en 2017 :

- 2 possibilités : 500 euros par cc pour le fonctionnement du CC et 1500 euros par CC pour porter des actions (possibilité de mutualiser les financements).
- En 2017 : 1 seul financement de fonctionnement sollicité.
- En 2018 : Pour l'instant une demande pour du soutien à des projets. Mais possibilité de déposer un dossier jusqu'en juin.

A La Ciotat

La commune de La Ciotat n'a pas constitué de conseils citoyens, en revanche, les démarches de gestion urbaine de proximité accompagnent la création d'espaces Agora entre habitants qui sont impliqués dans la qualité de vie et le vivre ensemble ;

La mobilisation d'un fonds de participation des habitants en direction des projets solidaires partant du pouvoir d'agir des gens a permis aussi de faire conjuguer échanges citoyens et actions concrètes favorisant le vivre ensemble.

A Marignane :

Les nombreuses réunions de structuration des conseils citoyens de Marignane ont permis d'aboutir à la constitution de deux conseils citoyens.

L'un sur le centre-ville et l'autre sur le Florida / La Chaume. Ils devraient prochainement être reconnus par un arrêté préfectoral.

- Ils sont accompagnés depuis octobre 2016 par l'Université du Citoyen dans toutes les différentes étapes d'avancement et bénéficient de l'expertise de cette structure dans la consolidation de leur organisation. Cet accompagnement pourra se poursuivre jusque fin 2018 dans le cadre d'un financement du CGET.
- Ils ne disposent pour l'instant pas de financements dédiés.

Les 2 Conseils citoyens sur Marignane se réunissent ensemble :

- 1 réunion plénière par mois,
- Des commissions de travail s'organisent en fonction de la nécessité d'avancement du projet :
 - Communication ((création de logo, plaquette d'information, participation aux manifestations marignanaïses)
 - Cadre de vie
 - Le vivre ensemble
 - Contrat de ville (temps de formation sur la politique de la ville, le contrat de ville, la programmation, lecture des dossiers et rendu des avis, participations CT et COPIL)

Toutes ces commissions font un retour en grand groupe sur l'avancée de leurs travaux ;

- Des temps de formation :
 - Comprendre la Politique de la ville et le contrat de ville
 - Rôle Du CC dans le processus de la programmation
 - Démarche de participation (de la théorie à la pratique)
- La participation aux journées des CC (Miramas, Paris)

A Septèmes les vallons :

La démarche de mise en œuvre du Conseil Citoyen « Gavotte Peyret – Basse Bédoule » a été initiée dès septembre 2016. Elle a fixé les modalités d'élection de ses collèges, les modalités d'accompagnement et de formation de ces membres afin de :

- Conforter les dynamiques citoyennes existantes,
- Garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage du contrat de ville,
- Favoriser l'expertise partagée,
- Créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Le Conseil citoyen Gavotte Peyret – Basse Bédoule comprend deux collèges pour un total de **24 personnes dont ¼ de jeunes de 16 à 25 ans**. Le tirage au sort a été organisé début 2017 :

- 1 collège « habitants » :12 personnes dont 3 moins de 25 ans tirés au sort dans le respect de la parité, à partir des listes électorales et par un appel au volontariat.
- 1 collège représentants d'associations et acteurs locaux (12 personnes) toujours dans le respect de la parité, tirés au sort à partir d'un appel à candidature.

Le conseil citoyen est accompagné dans son fonctionnement et pour la formation de ses membres par la fédération des Amis de l'Instruction Laïque 13, via une subvention de l'Etat et de la ville.

Le conseil citoyen de Septèmes les Vallons est très récent et déjà très actif :

- Travail en cours sur un projet de jardin partagé.
Le conseil citoyen est allé rencontrer l'animateur jardinier du centre social de la Solidarité pour s'inspirer du fonctionnement du jardin de ce site (règlement intérieur, charte...°.
Il travaille actuellement avec le bailleur (Villogia) pour définir le projet futur
- Il a participé à une réunion sur la programmation du contrat de ville

D - L'ingénierie

Tous moyens confondus (équipes du conseil de territoire et communes), la politique de la Ville dispose de 72,3 Equivalents Temps Plein (ETP) : chargés de développement, coordinateurs ASV, chefs de projets, chargés de mission thématiques, personnel de direction et administratif qui contribuent à la ressource en ingénierie pour la mise en œuvre du contrat de ville.

A noter :

- Le maintien des équipes au sein des communes pour Septèmes et Marignane, cette dernière ayant conclu une convention avec la Métropole de gestion qui prend fin au 31/12/2018.
- La mutualisation des équipes administratives au sein de la Direction des Ressources de la DGADU.

- L'approbation d'un nouvel organigramme début 2018 qui intègre au sein de la DPV, l'équipe de La Ciotat.

III - Les perspectives en 2018

Programmation :

- Prioriser les actions au regard des contraintes financières
- Lancer une opération d'investissement permettant de financer les projets sur les communes du CT Marseille Provence

Poursuivre l'animation des projets de territoire, déclinaison locale du contrat de ville au travers des démarches de développement local assurées par les équipes de la DPV et des comités de suivi réunissant les services de droit commun des signataires du contrat de Ville.

Concourir à la mise en œuvre des projets de renouvellement urbains :

- Définir et mettre en œuvre le volet social des projets
- Piloter les études générales du NPNRU en matière de gestion urbaine de proximité, de stratégie de communication et de concertation.

Initier et/ou mettre en œuvre les projets 2018 parmi lesquels, à titre d'exemple : Plan d'action sociale renforcée pour Kallisté, contribution au projet Sirius à Frais vallon, mise en œuvre des préconisations de l'étude agriculture urbaine, pilotage des conventions de gestion urbaine renforcée conclues avec les bailleurs NLP et HMP, poursuite du Programme d'investissement Avenir Jeunesse avec la Fondation d'Auteuil, participation à l'animation de la convention cadre des centres sociaux...

Renouveler la composition des Conseils Citoyens, poursuivre leur accompagnement et organiser une journée de rassemblement pour le CT1

Instruire, assurer le suivi et la cohérence des programmes d'actions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements sociaux en QPV.

Réaliser l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville en lien avec la Direction Habitat et Politique de la Ville (DHPV) de la Métropole

Contribuer à la construction métropolitaine au travers des démarches de mobilisation du droit commun concernant les axes phares du contrat de ville

Poursuivre l'intégration des territoires de la Ciotat, Septèmes, Marignane (fin de la convention de gestion pour Marignane en décembre 2018).

Piloter l'observatoire des QPV avec l'AGAM qui travaillera en 2018 sur :

- La mixité et la réussite scolaire au sein des QPV
- Les pratiques sportives avec une distinction hommes / femmes
- L'analyse des aménagements et usages des espaces publics,

Contribuer à la création de la Maison de la Justice et du Droit - Bd du Capitaine Gèze (13014). Elle devrait permettre d'accueillir des permanences de justice de proximité

(Délégué du Procureur et conciliateur de justice, médiation pénale et familiale, suivi des personnes sous-main de justice par le SPIP¹² et la PJJ¹³) et d'accès aux droits (aide aux victimes, avocats, notaires, huissiers, médiateur de la république...).

Les travaux d'aménagements des locaux débiteront fin 2018. La Direction de la Politique de la ville contribuera financièrement au fonctionnement de cet équipement.

¹² SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation

¹³ PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse